

Compromis de vente signé

Par Pauline36, le 20/04/2023 à 20:43

Bonsoir,

Je me permets de vous demander conseil. Nous avons signé, mon mari et moi même, un compromis de vente le 22 février. Les deux visites que nous avons réalisées ont été faites de nuit au vu de la période ... Après la signature, nous décidons de retourner voir la maison. Nous constatons que la toiture est affaissée. Nous contactons un charpentier afin qu'il voit la maison. Il nous confirme que la toiture devrait être refaite à court terme. Nous contactons la notaire qui nous explique qu'il convient de réaliser des devis pour que le compromis soit jugé caduc. Or la propriétaire est rentrée dans une colère noire et trouve des prétextes pour nous recevoir. Pouvez-vous me dire si elle se trouve dans son bon droit ? La charpente est-elle incluse dans les clauses suspensives "classiques" d'un compromis ? Par avance, je vous remercie de vos retours fet vous souhaite une agréable soirée.

Par Visiteur, le 20/04/2023 à 21:27

Bonjour,

Vous avez dépassé le délai des 10 jours de rétractation.

Les conditions suspensives sont déjà inscrites dans le compromis que vous avez signé. Sans demande de votre part elles se bornent à l'obtention du prêt bancaire.

Il n'y a pas de diagnostic concernant la charpente (sauf pour les termites)

Avec ou sans devis, je ne vois pas comment vous pourrez annuler ce compromis sans abandonner 10% du prix.

C'est le même notaire que les vendeurs ? Dommage

Consultez un avocat.

Par janus2fr, le 21/04/2023 à 10:02

[quote]

Après la signature, nous décidons de retourner voir la maison. Nous constatons que la toiture est affaissée.

[/quote] Bonjour,

Je suppose que la toiture ne s'est pas affaissée entre la signature du compromis et votre dernière visite ? Vous avez donc accepté de conclure la vente malgré ce problème. Je ne vois pas bien quel recours vous pourriez avoir à ce niveau ?

Par Louxor_91, le 21/04/2023 à 11:34

Bonjour,

l'ultime visite faite après signature a été réalisée de jour cette fois ci ? Si oui il aurait fallu la faire avant signature !? C'est entre autre ce qu'il vous sera reproché...